

Réforme de l'intercommunalité : les clefs pour comprendre

Majorité municipale

Liste UnAutreMont2

Hervé Bayard, Bertrand Tortigue,
Chantal Davidson, Chantal Lutz,
Jean-Pierre Pinto, Éliane Darteyron,
Marie-Christine Bourdieu,
Thierry Socodiabéhère, Chantal Couturier,
Annie Hillcock, Jeanine Lamaison,
Philippe Eyraud, Guilayne Nailly,
Jeanine Boudé, Catherine Picquet,
Arsène Buchi, Bruno Rouffiat, Farid Heba,
Michel Mége, Jean-François Lagoeyte,
Nicolas Tachon, Olivier Bousquet,
Cathy Dupouy-Vantrepol, Claude Taillet,
Thibault Agueil, Danielle Linxe

contact@unautreont2.fr
Permanence des adjoints au maire tous les
samedis matin de 10h à 12h à l'Hôtel de ville

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, complétée et modifiée par la loi du 31 décembre 2012 (dite loi Richard) change la donne de l'intercommunalité. Elle proclame l'élection des conseillers intercommunaux au suffrage universel direct à compter de mars 2014, avec représentation des oppositions municipales à la proportionnelle. Elle fixe de nouvelles règles de composition et de répartition des sièges au sein des EPCI. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ? Le Marsan Agglomération est actuellement composé de 64 délégués, issus des 18 communes qui le composent. Sur ces 64, Mont de Marsan a 21 sièges, soit 20 pour la majorité municipale et 1 pour l'opposition. La ville-centre, qui concentre 58% de la population de l'agglomération, n'était donc représentée que par 33% des sièges. Le législateur a voulu corriger ces déséquilibres et baser la représentation des communes en fonction du seul critère population.

Au-delà de l'application mécanique de la loi, le législateur a laissé la possibilité aux communes de s'entendre et de

conclure des accords amiables. Pour prendre en compte les inquiétudes légitimes des 16 communes rurales de notre agglomération, qui étaient lourdement pénalisées par les critères mathématiques de la loi, Madame le Maire et Présidente du Marsan Agglomération a formulé une proposition d'accord. Cette proposition a été acceptée par les deux tiers des maires et des délégués communautaires. Après approbation par les conseils municipaux, elle devrait donc s'appliquer à partir du mois d'avril 2014, après les élections municipales.

À l'avenir, le Marsan Agglomération sera ainsi composé de 62 délégués communautaires. Mont de Marsan sera représentée par 28 élus, dont 21 élus de la future majorité municipale et 7 de la future opposition. La ville-centre aura ainsi 45% des sièges, pour 58% de la population.

Nous avons tenu à ce que les habitants de Mont de Marsan soient mieux représentés au sein de cette assemblée dont les compétences sont de plus en plus importantes. C'était notre rôle le plus élémentaire d'élus montois.

Si aujourd'hui le Marsan Agglomération fonctionne bien, selon des critères justes et équitables, si la gouvernance de Madame la Présidente est unanimement saluée par les élus des 18 communes, il faut se souvenir qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Il fallait donc impérativement que la future répartition garantisse la représentativité des différentes communes.

Avec l'aval ou la passivité inexplicable de certains élus, Mont de Marsan a en effet été lourdement pénalisée jusqu'en 2009 au sein de la communauté d'agglomération. Les derniers rapports de la Cour Régionale des Comptes sont à ce titre accablants. La nouvelle équipe municipale qui sortira des urnes en 2014, quelle qu'elle soit, aura ainsi les moyens de porter et défendre les projets de Mont de Marsan ainsi que la juste place des citoyens montois dans les décisions importantes qui seront prises.

Nous vous souhaitons un excellent été, rempli d'animations festives et culturelles, ainsi que des vacances heureuses pour celles et ceux qui auront la chance d'en prendre.

Le mandat du déficit culturel !

Opposition municipale

Liste Ville d'Avenir

Geneviève Armengaud, Alain Baché,
Alain Gaston, Abdallah El Bakali,
Jean-Michel Carrère, Renaud Lagrave,
Rose Lucy, Michèle Berdot

contact@ensemblepourmontdemarsan.org
www.ensemblepourmontdemarsan.org
Permanences en mairie au 2^e étage à gauche,
le premier samedi de chaque mois.

Le mandat qui se termine n'aura pas été à la hauteur en matière culturelle. Nul montois ne s'étonnera de ce constat car il s'agit bien là d'un marqueur puissant entre la gauche et la droite.

De notre côté, pendant ce mandat, au sein de l'opposition, nous avons toujours porté avec force une politique culturelle ambitieuse. La "culture pour tous" doit être une priorité absolue afin de donner à chaque montois, quelque soit son origine, l'occasion de se dépasser et de s'ouvrir au monde. La crise économique qui nous frappe renforce cet objectif. Plus que jamais, dans cette période difficile, les montois de tous les âges et de toutes conditions ont besoin de partager pour avancer dans un monde complexe. A l'opposé, la politique culturelle municipale est beaucoup trop tiède voire quasi inexistante dans certains domaines. En effet, les orientations de cette majorité ne corrigent pas les inégalités culturelles. Ainsi, ce mandat est le mandat du déficit culturel tant sur le plan quantitatif, que sur le plan qualitatif.

Aujourd'hui, la culture à Mont-de-Marsan est symbolisée par la Médiathèque communautaire du Marsan, lieu de diffusion et de prestige culturel. Nous sommes fiers, dans la continuité de Philippe Labeyrie, d'avoir défendu ce projet à l'époque ou il n'était pas porté par la majorité municipale. Unanimentement appréciée aujourd'hui, même par ses détracteurs d'hier, cette médiathèque démontre que l'investisse-

ment culturel public doit être ambitieux. Lieu de vie et d'échange, lieu d'enrichissement intergénérationnel, la médiathèque a inventé un nouveau quartier. Malheureusement cette volonté n'a pas trouvé de relais ces dernières années.

Le constat de cet étiolement de l'offre culturelle se ressent au niveau du déclin de la manifestation "Mont-de-Marsan sculptures". Il ne faut pas fouiller bien loin dans la mémoire des montois pour se souvenir du prestige des anciennes éditions, telles que les "sculptures du Japon" et rester plus dubitatif sur la modeste édition 2010 "au fil de l'eau".

L'évolution de l'occupation des salles municipales est également le témoin de cette tendance. L'espace François Mitterrand, seule grande salle municipale, devient un lieu de moins en moins dédié aux manifestations culturelles et provoque ainsi un déficit dans l'offre des grands spectacles, tels que les concerts ou les opéras. L'espace culturel communautaire de Saint-Pierre-du-Mont, s'il est d'une indéniable qualité, ne comble pas ce déficit car il s'agit d'une salle dont la capacité d'accueil est moindre. Enfin, on ne peut achever cette visite des espaces culturels à vocation musicale, sans évoquer l'emblématique "Café Music" qui demeure toujours en attente de travaux de réhabilitation.

Il devient également difficile d'identifier des lieux d'expositions pour les arts plastiques. Ces

lieux se réduisent comme "peau de chagrin". Avec l'incertitude sur l'avenir des expositions de la Minoterie, la fermeture programmée du Centre d'Art Contemporain Farbos, lieu privé, porte un rude coup à l'offre culturelle pour les montois. Afin d'éviter de décourager cette superbe initiative qui contribue à la renommée de Mont-de-Marsan, la ville doit, très rapidement, se saisir du dossier et offrir à l'association un lieu d'exposition alternatif. Enfin, autre lieu phare, les Halles, sous le Théâtre, méritent également d'être replacées au centre de l'activité culturelle montoise. Après avoir renoncé au projet de laisser la maîtrise de ce lieu à un opérateur privé, la majorité municipale semble bien incertaine sur la vocation future de cet espace pourtant majeur. Une fois de plus, le déficit de ligne politique en matière culturelle de la ville provoque une certaine confusion.

Il est donc établi que le mandat en cours est celui du déficit culturel. Ce choix est mauvais pour la ville ; la culture, surtout dans une époque tourmentée n'est pas une dépense mais un investissement aussi bien pour les individus que pour la collectivité.

A la manière du Festival "Arte Flamenco", porté par le conseil général avec la contribution de la ville, qui participe au prestige de Mont-de-Marsan depuis 25 ans ; la politique culturelle municipale doit rompre avec l'attentisme pour renouer avec cette ambition du bien commun.